



DECLARATION PREALABLE DU SNUIPP-FSU CAPD DU 29 JUIN 2017

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Nous souhaitons revenir sur la mise en œuvre des classes de CP à 12 en REP+ pour la rentrée prochaine dans le département du Rhône. Dans d'autres départements une tolérance sur le nombre de CP par classe est acceptée pour que la réforme soit progressive et faite selon les moyens du département pour ne pas dégrader les conditions d'apprentissage des autres élèves de l'éducation prioritaire. Dans le Rhône, vos décisions conduisent à la fin du dispositif PDMQDC en REP+ de la maternelle au CM2 doublée d'une hausse des effectifs dans les classes de CE et de CM.

A la rentrée 2017, en dehors des classes de CP, qu'est-ce qui différenciera une école en éducation prioritaire renforcée d'une autre ? Les moyennes par classes seront quasi identiques à celles des autres écoles (plus de 24 élèves par classe) et le dispositif PDMQDC sera retiré.

Nous vous redisons clairement que l'objectif annoncé de « 100% de réussite au CP » ne sera pas atteint, tout simplement parce que les compétences permettant de lire écrire compter et se comporter de façon citoyenne commencent à se construire bien avant le CP, à l'école maternelle (vocabulaire, langage oral, découverte de l'écrit, travail phonologique, construction du nombre, vivre ensemble....) et que le travail se poursuit, fort heureusement, tout au long de la scolarité des élèves. Ainsi, concentrer tous les moyens humains sur une année, et les retirer pour toutes les autres, est une erreur.

Si nous sommes d'accord qu'une baisse significative des effectifs des classes, notamment en éducation prioritaire, pourra favoriser les conditions d'apprentissages des élèves et aider à la prévention et au traitement de la difficulté scolaire, cela doit se mettre en œuvre pour tous les élèves et sans supprimer les dispositifs qui font leurs preuves sur le terrain depuis des dizaines d'années.

Concernant la nouvelle formation CAPPEI, nous voyons déjà une volonté dans le Rhône de faire disparaître la spécificité des options E et G. La mise en place d'un tutorat indifférencié entre ces deux options remet gravement en cause la formation des stagiaires. Les textes officiels rappellent bien que dans le parcours « enseigner en RASED », deux spécialisations distinctes sont présentes : « l'aide à dominante pédagogique » et « l'aide à dominante

relationnelle ». Le fait que, dans ce département, des stagiaires E aient un tuteur G et inversement est-il une volonté locale de passer au-dessus des textes nationaux pour faire disparaître la spécificité de ces deux métiers ? Si tel était le cas, nous ne pouvons l'accepter et vous demandons de vous assurer que cette formation soit mise en œuvre correctement dans le Rhône.

Au sujet de la seconde phase du mouvement, nous trouvons très regrettable que les commissions pour les postes à exigences particulières n'aient pas été organisées alors qu'elles étaient prévues. De fait plusieurs collègues ont vu leurs vœux de direction ou de conseiller pédagogique neutralisés alors même qu'ils étaient détenteurs de la liste d'aptitude ou du CAFIPEMF. Le traitement de ces collègues au mouvement n'a pas été équitable puisqu'ils n'ont pu prétendre à ces postes au barème. De plus, cela laisse des postes vacants alors qu'il y avait des candidats, ce qui est absurde. Si l'inspection académique n'était pas en mesure d'organiser ces commissions dans les délais, nous pouvons le concevoir, mais nous vous demandons de prendre en compte les vœux de ces collègues sans les neutraliser.

Enfin, nous souhaitons revenir sur la dernière consigne ministérielle sur une rentrée en musique. Nous espérons que les collègues du Rhône ne subiront aucune pression pour la mise en œuvre de cette consigne et que les initiatives musicales ou non le jour de la rentrée seront laissées à la libre appréciation pédagogique des équipes qui ont bien d'autres choses à organiser en ce moment.